

Date de dépôt : 14 mars 2012

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. François Gillet : le développement du chauffage à distance est-il mort avec l'abandon de la centrale chaleur-force ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 24 février 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Si l'on peut comprendre que la décision du Conseil d'Etat de renoncer à la centrale chaleur-force (CCF) ait suscité le soulagement des Verniolans, on est tout de même en droit de s'interroger, tant sur la forme que sur le fond.

C'est peu dire que la Commission de l'énergie et des Services industriels a modérément apprécié d'apprendre par la presse que ce projet, qui l'a occupée de nombreux mois et pour lequel elle attendait les résultats de nouvelles études, était purement et simplement abandonné !

Le plus inquiétant est que le Conseil d'Etat semble avoir oublié que l'intérêt de la CCF ne se limitait pas à accroître la capacité d'autoproduction du canton en matière d'électricité, mais que l'extension du réseau de chauffage à distance (CAD) en dépendait largement.

Si la récente participation des SIG dans le capital-actions d'Energie Dienst Holding AG assure bel et bien, avec 15% supplémentaire, un apport en électricité supérieur aux 10% attendus avec la CCF, aucune alternative crédible ne semble avoir été envisagée pour compenser le déficit de production de chaleur.

Rappelons qu'il était prévu que la CCF produise annuellement l'équivalent de 170 GWh de chaleur qui devait permettre, grâce à une extension du réseau de CAD – déjà en partie réalisé –, d'alimenter notamment la cité de Meyrin et de supprimer des dizaines de vieilles chaudières à mazout. Lorsque l'on sait que ces dernières relâchent dans l'air, non seulement du CO₂, mais bien davantage de substances polluantes

que ne l'aurait fait la CCF, il est particulièrement malvenu de prétendre que la décision du Conseil d'Etat est positive pour la qualité de l'air à Genève ! Rappelons également que, depuis l'arrêt définitif du four 3 de l'usine d'incinération des Cheneviers, une capacité d'injection supplémentaire de chaleur dans le réseau C adiom est devenue nécessaire pour parer à toute éventualité.

Or, dans son communiqué, le Conseil d'Etat est peu clair quant à l'existence d'alternatives crédibles à la CCF dans le domaine de la production de chaleur : « Le Conseil d'Etat invite toutefois les SIG à poursuivre le développement des projets de couplage chaleur-force permettant d'améliorer l'efficacité de la production de chaleur (...). Le Conseil d'Etat souhaite privilégier des petits projets décentralisés ». Dans un récent article sur le sujet (TdG du 17 février 2012), l'on apprend que « (...) les SIG ressortent du tiroir leurs idées de reconversion au gaz de multiples chaufferies à mazout » et que celles-ci pourraient fournir l'équivalent de l'apport en chaleur de la CCF. On peut toutefois émettre les plus grands doutes quant à la possibilité de trouver rapidement les capacités de production de chaleur nécessaires à l'indispensable développement de son réseau de CAD.

Le PDC, qui défend une politique du ET en matière énergétique, n'est pas opposé à une décentralisation de la production de chaleur et reconnaît qu'il est utile de « (...) combiner diverses sources d'énergie et de valoriser plus particulièrement les énergies renouvelables locales », mais il est également convaincu que le recours à des centrales chaleur-force alimentées au gaz naturel est, dans une phase transitoire, absolument nécessaire; d'autant plus si notre pays souhaite véritablement sortir du nucléaire.

Considérant ce qui précède, ma question est la suivante :

Ma question est la suivante :

Quelles solutions concrètes le Conseil d'Etat envisage-t-il pour compenser l'équivalent des 170 GWh de chaleur nécessaire au développement du réseau de CAD, et dans quel délai ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le développement de réseaux de chauffage à distance (CAD) vise à alimenter un ensemble de bâtiments par le biais d'un réseau reliant ceux-ci à une installation de production de chaleur. Les réseaux de chaleurs sont des infrastructures de transport et de distribution de chaleur, qui peuvent être connectés à n'importe quelle source de production de chaleur.

Ainsi, l'extension d'un réseau de chauffage à distance n'est pas liée à une source unique d'approvisionnement, mais peut être alimentée par une ou plusieurs installations, qu'il s'agisse de gaz naturel, de rejets thermiques, de chaufferies au bois, etc.

Au vu de ce qui précède, le développement du réseau CAD n'est nullement remis en cause par la décision du Conseil d'Etat de privilégier les petits projets décentralisés, en lieu et place d'une grande centrale chaleur-force alimentée au gaz naturel. En particulier, l'extension du réseau de chauffage à distance en direction de Meyrin et le remplacement des chaudières à mazout vont se poursuivre. Une partie de l'installation est d'ores et déjà en fonction, permettant d'alimenter environ 60 % des besoins de la commune de Meyrin. L'infrastructure du réseau à Meyrin devrait être terminée d'ici à fin 2012 et la totalité des besoins peut être aujourd'hui assurée par la centrale actuelle du Lignon.

Par ailleurs, il convient de relever que la liaison entre le réseau CADIOM et le réseau CAD Lignon, dont la mise en service est prévue pour le mois de juin 2012, devrait permettre d'alimenter le réseau CAD par des rejets thermiques provenant de l'usine des Cheneviers à hauteur de 50 GWh par an environ.

Enfin, selon l'évaluation des Services industriels de Genève, les petites centrales chaleur-force décentralisées à Genève ont un potentiel de production de chaleur au moins équivalent à celui du projet de grande centrale chaleur-force, réparti sur l'ensemble du territoire genevois.

Pour le surplus, la décision du Conseil d'Etat ne remet pas en question l'utilisation du gaz, à titre transitoire. Comme l'indique le communiqué de presse du 1^{er} février 2012, les projets décentralisés devront permettre de combiner diverses sources d'énergies, tout en valorisant plus particulièrement les énergies renouvelables locales. Au fur et à mesure du développement des énergies renouvelables, les réseaux devraient en effet pouvoir davantage être alimentés grâce à ces nouvelles énergies (biomasse, géothermie, etc.).

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Pierre-François UNGER